



### **Elaboration du PLUi HD**

Réunion publique de Laxou le 9 octobre 2023 à 18h30



PLUi

## Inverser le regard sur le socle naturel et l'armature verte et bleue

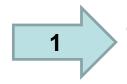




## Une double stratégie

# Une double stratégie pour enclencher une transition écologique et climatique :





## Construire tout en consommant moins de foncier et rénover

Et selon une programmation en phase avec les besoins démographiques et économiques de la Métropole



### Construire/ Rénover différemment

En s'adaptant au changement climatique

Et en favorisant le maintien et le « retour » de la nature dans le tissu urbain



### Les besoins en logements

### Pourquoi produire du logement sur le Grand Nancy?

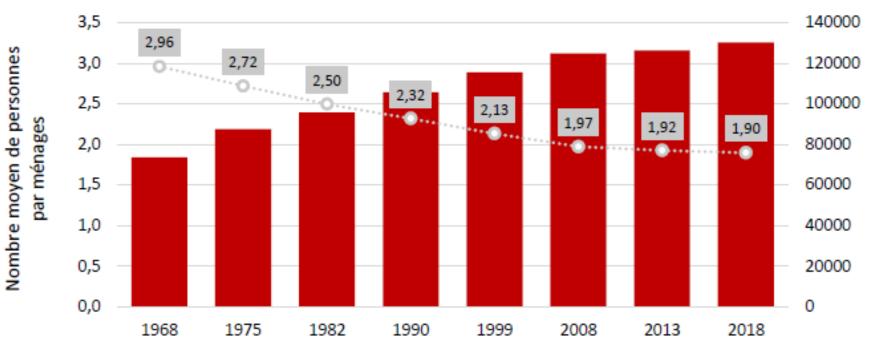
- Pour répondre aux besoins des habitants qui vivent sur notre territoire
  - > Augmentation du nombre de ménages >>> Phénomène de desserrement des ménages ou de « décohabitation » lié au vieillissement de la population, au développement des familles monoparentales et à une forte présence étudiante.
  - > Renouvellement urbain et rénovation du parc existant
  - > Assurer le parcours résidentiel des ménages et offrir les différentes solutions d'habiter en fonction des étapes de la vie et de ses moyens
- Une reprise démographique récente sur le territoire métropolitain avec une ambition raisonnable d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire métropolitain
  - > Hausse de la population de 15 000 habitants entre 2017 et 2050 >>> soit environ 475 habitants par an



#### Les besoins en logements

## 85 % à 90% des nouveaux logements servent à loger des personnes qui habitent déjà sur le territoire

> Evolution des ménages depuis 1968 dans la Métropole du Grand Nancy Source : INSEE RP 2018 | Traitement Scalen





## Limiter la consommation foncière

#### Zéro « artificialisation » des sols à l'horizon 2050

Freiner la consommation d'espaces naturels et agricoles sur le Grand Nancy
 Moins 50% de consommation de terres agricoles & naturelles tous les 10 ans jusque 2050

 Priorité à la requalification des friches avec des formes urbaines variées et une végétalisation importante

70% à 80% de notre développement en renouvellement urbain pour faire de l'extension urbaine l'exception

- Renforcer la rénovation de l'immobilier existant vacant

Renforcer très significativement le rythme de rénovation des logements existants pour lutter efficacement contre la vacance.

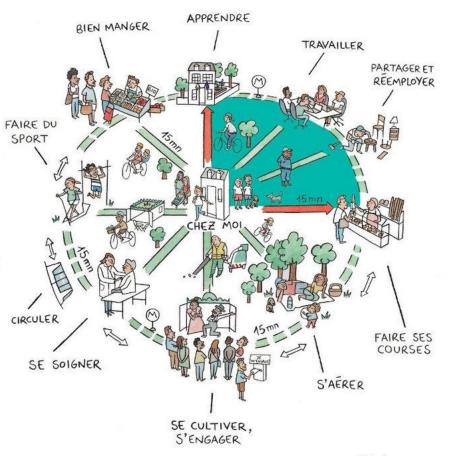






## Renforcer la « ville des proximités »

## Il s'agit de promouvoir une alternative à l'étalement urbain et à la dépendance automobile



Orienter le développement urbain autour des équipements et services de proximité pour favoriser le développement de modes de déplacements doux...

En maintenant ou renforçant la présence des habitants autour des centralités de quartier...

Et en favorisant la mixité des fonctions urbaines.





## De nouveaux outils pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique

Améliorer le confort thermique (été / hiver) de la métropole en déclinant les principes du bio-climatisme à toutes les échelles

#### LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS

#### + A l'échelle du projet urbain (> 5000m²)

Ouverture dans le front bâti pour ventiler et éviter les effets canyons



#### + A l'échelle du bâti :

- > Valoriser les espaces intermédiaires en tant qu'espaces tampons végétalisés
- > Prioriser les surfaces perméables ou les revêtements de sol restituant le moins de chaleur
- Choisir des dispositifs de gestion des eaux pluviales privilégiant le stockage et l'écoulement à l'air libre



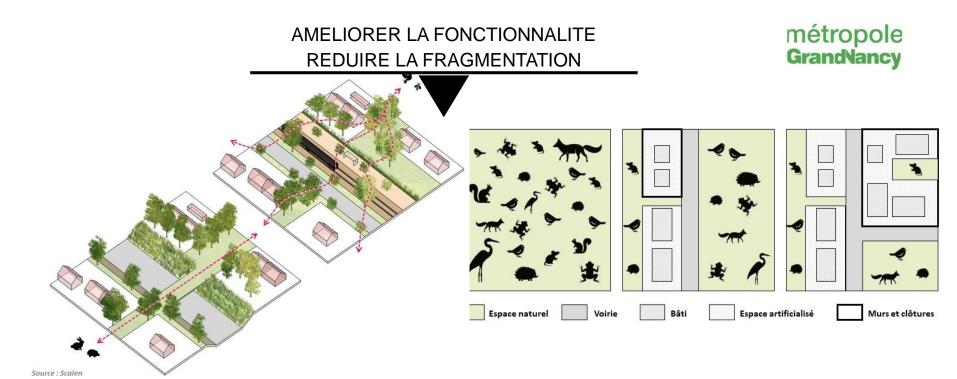
métropole

**GrandNancy** 



## De nouveaux outils pour relever le défi de la préservation de la biodiversité

Garantir le principe de connexion écologique à l'échelle du territoire



#### + Si projet d'aménagement (Réduire + Compenser):

- ➤ Ne pas créer d'obstacle aux continuités écologiques
- > Réhabiliter par renaturation ou la création de nouveaux linéaires végétalisés, notamment le long des infrastructures
- > Permettre le passage de la faune (dispositifs de franchissement des obstacles ou clôtures perméables)
- Garantir un maillage régulier d'espaces verts
- > Privilégier les espaces d'un seul tenant





## Des outils pour protéger les cœurs d'ilot et les éléments boisés :



#### **Espaces Boisés Classés**

Objectif : protéger les grandes surfaces boisées, dont les réservoirs de biodiversité, <u>en dehors des espaces urbains.</u>



#### Réservoirs de biodiversité

Objectif : protéger les réservoirs de biodiversité non boisés (zones humides et pelouses thermophiles).



#### Éléments protégés des continuités écologiques :

Objectif : protéger des éléments constitutifs de la TVB (bosquets, arbres isolés, mares, etc.) pour des motifs écologiques.



#### Éléments protégés du patrimoine paysager

Protéger des éléments pour des motifs, culturels, historiques, etc.



#### Cœurs d'îlots et seconds rangs protégés :

Objectif : protéger les cœurs d'îlots ou les fonds de jardins en interdisant toute construction principale ou de forte emprise au sol.



#### Terrains jardinés, cultivés ou non bâtis:

Objectif : protéger les jardins, vergers ou terrains maraichers en milieu urbain en en interdisant les constructions.





Un nouvel outil fixant des seuils minimums de surfaces non artificialisées ou « écoaménagées » (bâti végétalisé, surfaces perméables, etc.) :





Pleine terre

1

(CBS)

- le coefficient de biotope surfacique surfaces de pleine terre et éco-aménagées

(CPT)

- incluant un coefficient de pleine terre surfaces de pleine terre uniquement





Surfaces bâties végétalisées

0,3 à 0,7

selon la profondeur du substrat







Surfaces semi-perméables

0,3

Autres surfaces artificialisées et imperméables = 0



## PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

Une identification plus fine des éléments patrimoniaux à protéger et des outils pour aider à la bonne intégration des projets dans leur environnement immédiat







## MIXITÉ SOCIALE

## De nouveaux outils pour proposer des logements accessibles avec une répartition équilibrée :

- Des secteurs de mixité sociale (SMS) pour mieux gérer les prix du foncier et éviter la spéculation sur les opérations de logements collectifs d'une certaine taille
- L'intégration d'un % de logements en accession sociale/ abordable dans les grands secteurs de projets sans augmenter la densité



## **SOBRIETE FONCIERE**

Zones « vertes », agricoles ou naturelles (A+N)

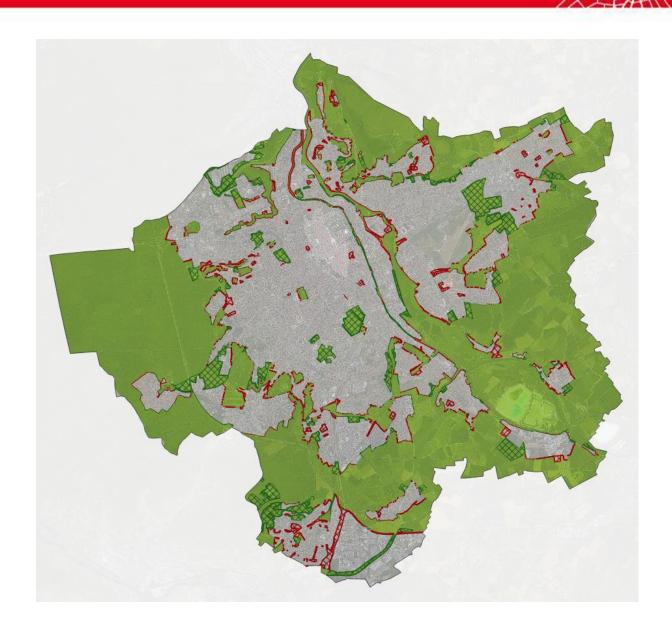
Zones urbaines ou à urbaniser (U+AU)

## **Reclassements**

Zones A ou N vers U ou AU 193 ha

Zones U ou AU vers A ou N 624 ha

Soit une restitution nette de 430 Ha





## **SOBRIETE FONCIERE**

## **Protections du PLU:**

Zones « vertes », agricoles ou naturelles (A+N)

7 295 ha (51 %)

Zones urbaines ou à urbaniser (U+AU)

6 966 ha (49 %)

dont dispositions graphiques de protection :

190 ha (3 %)





## SOBRIETE FONCIERE

## **Protections du PLUi:**

Zones « vertes », agricoles ou naturelles (A+N)

7 745 ha (54 %)

Zones urbaines ou à urbaniser (U+AU)

6 540 ha (46 %)

dont dispositions graphiques de protection :

460 ha (7 %)

Soit plus du double de protection en zone urbaine au PLUi





## **Protections du PLU:**

Zones « vertes », agricoles ou naturelles (A+N)

1267,6 ha (80 %)

Zones urbaines ou à urbaniser (U+AU)

327,2 ha (20 %)

dont dispositions graphiques de protection :

6,3 ha (2 %)





## **Protections du PLUi:**

Zones « vertes », agricoles ou naturelles (A+N)

1269,4 ha (80 %)

Zones urbaines ou à urbaniser (U+AU)

326,5 ha (20 %)

dont dispositions graphiques de protection :

30,4 ha (7 %)

Soit 24 Ha de plus de zones urbaines protégées + 2 Ha de zones naturelles = 26 Ha de plus sous protection



## **ECHANGES**



métropole GrandNancy

### POURSUITE DE LA DEMARCHE

- Concertation toujours en cours :
  - Courrier à adresser au Président de la métropole du Grand Nancy,
    22-24 Viaduc Kennedy 54 035 Nancy Cedex
  - Registres de concertation disponibles en communes et à la métropole aux heures d'ouverture de chaque collectivité
  - Registre numérique : <a href="https://plui.grandnancy.eu/contact/">https://plui.grandnancy.eu/contact/</a>
- Délibération de bilan de la concertation et d'arrêt du projet de PLUi en conseil de métropole au printemps 2024
- Délibération des 20 conseils municipaux dans les 3 mois suivants
- Phase administrative dont une enquête publique à la rentrée 2024> Support pédagogique et permanences pour bien comprendre le PLUi et poser des questions
- Délibération d'approbation du PLUi en conseil de métropole fin 2024 /
  Début 2025

**GrandNancy**